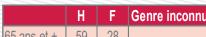
### Hébergement d'urgence

### réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

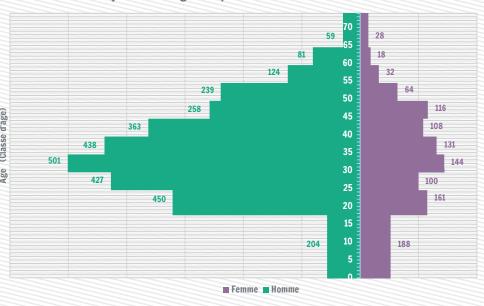
C'est le nombre de personnes recourant à l'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie recourant à l'hébergement d'urgence

#### Répartition par tranche d'âge et genre des personnes de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2022)





Nombre de personnes (N = 4 997)



	Н	F	Genre inconnu	Total
65 ans et +	59	28	-	87
60 à 64 ans	81	18	-	99
55 à 59 ans	124	32	-	156
50 à 54 ans	239	64	-	303
45 à 49 ans	258	116	-	374
40 à 44 ans	363	108	-	471
35 à 39 ans	438	131	-	569
30 à 34 ans	501	144	-	645
25 à 29 ans	427	100	-	527
18 à 24 ans	450	161	-	611
- de 18 ans	204	188	-	392
Age inconnu	707	53	3	763
Total	3 851	1 143	3	4 997

Sources: IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie: Calculs: IWEPS (N = 4 997) (16 services répondants de 8 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir " toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ". Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des RSU. L'HU consiste à offrir un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'usager doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Variable selon les services, un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé. Le dépassement de ce quota ainsi qu'à certains endroits, la saturation des services, font partie des raisons de refus d'accès aux abris de nuit. Les nuitées d'hôtel seraient aussi plus fréquentes à certains endroits qu'auparavant. Les données 2022 ne semblent plus être impactées par la crise du Covid-19 comme l'étaient celles de 2020 et 2021. Rappelons encore que les inondations de 2021 avaient provoqué la perte de lits d'urgence à Verviers.

Au cours de l'année 2022, les 16 services répondants issus de 8 RSU ont hébergé 4 997 personnes, en grande majorité des hommes (77,1 %). La pyramide des âges construite à partir des 4 234 bénéficiaires dont l'âge est connu, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âges situées entre 18 et 54 ans révolus qui sont les plus représentées. Rappelons par ailleurs que la pyramide des âges est arrêtée à 74 ans révolus, les personnes recourant à l'hébergement d'urgence ne dépassant pas actuellement cette âge limite.

# Webs

## Hébergement d'urgence

### réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des personnes recourant à l'hébergement d'urgence en Wallonie (2022)

Répartition par « type de revenu principal » (%)	
Aucune ressource financière	38,8
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	
Allocations de chômage	6,8
Allocations aux personnes handicapées	
Pension	2,9
Revenus professionnels	2,4
Autres types de revenus	1,2
Total	100

Parmi les personnes recourant à l'hébergement d'urgence en 2022, plus de la moitié d'entre elles dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » (57,5 %) : il s'agit de « revenus d'intégration » (32,4 %), d' « indemnités de mutuelle » (10,1 %), d'« allocations de chômage » (6,8 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (5,3 %) ou encore de « pensions de retraite... » (2,4 %). Par ailleurs, près de 40 % des usagers sont sans revenu (38,8 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 647) (9 services répondants de 6 RSU)

Répartition par type de ménage des personnes recourant à l'hébergement d'urgence en Wallonie (2022)

Répartition par « type de ménage » (%)			
Isolés vivant sans enfant	85,0		
lsolés vivant avec enfant(s)			
En couple vivant sans enfant			
En couple vivant avec enfant(s)			
En situation familiale autre			
Total	100		

La grande majorité des personnes recourant à l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (85,0 %). 8,0 % des personnes recourant à l'HU vivent dans des ménages comprenant un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 346) (12 services répondants de 7 RSU)

### Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront que très progressivement être associés à cette collecte.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social réalisé avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

#### Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de personnes recourant à l'hébergement d'urgence car seuls les hébergements d'urgences des institutions partenaires des relais sociaux sont pris en compte. Par contre, certaines personnes peuvent être comptabilisées plusieurs fois si elles recourent à plusieurs services (surtout lorsqu'elles recourent à des services situés dans des villes différentes).

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :
www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/
« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme
dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-

precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be prochaine mise à jour : septembre 2024

